

Séance du jeudi 26 juin 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six juin à 19 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Salle des Fêtes de Châteaubleau, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

**Date de la
convocation**
19/06/2025

Date de l'affichage
19/06/2025

**Nombre de
conseillers en
exercice : 44**

Présents : 31
Représentés : 7
Excusés : 1
Absents : 5

**Secrétaire de séance
désigné(e) :**
Mme Ghislaine
HARSCOET

Étaient Présents

M. Didier BALDY, M. Michel BILLOUT, M. Gilles BOUDOT, M. Jean-Jacques BRICHET, M. Frédéric BRUNOT, M. Sébastien COUPAS, Mme Stéphanie DEGAND, M. Jean-Marc DESPLATS représenté par M. Marcel MYTNIK, Mme Eliane DIACCI, M. Marcel FONTELLIO, Mme Charlie GABILLON, M. Yannick GUILLO, M. Serge HAMELIN, Mme Ghislaine HARSCOET, M. Fabrice HOULIER, Mme Brigitte JACQUEMOT, M. Mohamed KHERBACH, Mme Clotilde LAGOUTTE, M. Alban LANSELLE, Mme Nolwenn LE BOUTER (arrivée à 19h04, pour la délibération 2025.050), M. Gilbert LECONTE, Mme Suzanna MARTINET, M. Christophe MARTINET, M. Farid MEBARKI, M. Pierre-Yves NICOT, M. Francis OUDOT, Mme Angélique RAPPAILLES, M. Jean-Yves RAVENNE, M. Frédéric ROCHER, M. Jean-Sébastien SGARD, Mme Joëlle VACHER

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

Mme Carine CALMON-PLANTIN donne pouvoir à
Mme Ghislaine HARSCOET, M. Christian CIBIER donne pouvoir à
Mme Joëlle VACHER, M. Sylvain CLERIN donne pouvoir à
Mme Brigitte JACQUEMOT, M. Philippe DUCQ donne pouvoir à
Mme Suzanna MARTINET, Mme Edith LION donne pouvoir à
M. Serge HAMELIN, Mme Nadia MEDJANI donne pouvoir à
M. Marcel FONTELLIO, Mme Sylvie PROCHILLO donne pouvoir à
M. Frédéric ROCHER

Absent(s) excusé(s)

M. Sébastien DROMIGNY

Absent(s) non excusé(s)

M. Davy BRUN, M. Thomas LECONTE, M. Pierre PERRET,
Mme Aurélie POLESE, M. Alain THIBAUD

**2025-051 OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU SYNDICATS MIXTE D'ETUDES ET
DE PROGRAMMATION ALMONT BRIE CENTRALE (SMEP ABC)**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-7,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-2005N°73 en date du 29 août 2005 créant la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne et approuvant les statuts,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/DRCL/BLI/n°2 en date du 7 janvier 2020 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne,
Vu la délibération n° 2023/15-15 du Conseil communautaire en date du 26 janvier 2023 portant désignation des membres du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation Almont Brie Centrale (SMEP ABC),
Vu la délibération n° 2023/15-15 du Conseil communautaire en date du 26 janvier 2023 portant désignation des membres du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation Almont Brie Centrale (SMEP ABC),
Vu la délibération n° 2024/45-02 du Conseil communautaire en date du 25 avril 2024 portant désignation des membres du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation Almont Brie Centrale (SMEP ABC),
Vu la délibération n° 2025-016 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2025 portant désignation des membres du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation Almont Brie Centrale (SMEP ABC),

Considérant qu'il convient de désigner 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants représentant l'EPCI au sein du syndicat, soit un titulaire et un suppléant par commune,

Considérant la nécessité de remplacer Monsieur Frédéric BARRAULT, Délégué suppléant, démissionnaire du conseil municipal de Saint Ouen En Brie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Les représentants élus pour représenter la communauté de communes au sein du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation Almont Brie Centrale sont les suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Quentin PLIOT	Sylvain GORRET
Alain THIBAUD	Gilles COLLET
Matthieu HENNETIER	Jacques EVRARD
Gilbert LECONTE	Martine FENEYROL
Didier BALDY	Alain CAPPE
Pascal RAMET	Cédric DACQUAY
Gilles BOUDOT	Guillaume DELOISON
Jacqueline SATABIN	Brigitte GORSE
Charlie DUVAL-GABILLON	Laura PERRIN
Luc DUBOIS	Marcel FONTELLIO
Agnès CHEREAU	Anne CARPENTIER

Séance du jeudi 26 juin 2025

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean-Yves RAVENNE	Fernando FRANCA
Philippe DUCQ	Alban LANSELLE
Jean-Jacques LANDRY	Davy BRUN
Sébastien COUPAS	Alexandre GILLES-MOUROUX
Sébastien DROMIGNY	Dominique ALFARÉ
Yannick GUILLO	Carol CALLON
Jean-Luc LABATUT	Jean-Sébastien SGARD
Nadia MEDJANI	Caroline PERODEAU

ARTICLE DEUX :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Nangis, le 27 juin 2025

Le Président,

Yannick GUILLO



Séance du jeudi 26 juin 2025